



Déclaration liminaire au CDEN du lundi 19 février 2024

Monsieur le Préfet,

Madame la DASEN,

Mesdames et messieurs les membres du CDEN de la Sarthe,

Depuis le début de l'année scolaire nous en sommes à notre troisième ministre, force est de constater que la stabilité et la sérénité ne sont pas de mise.

Mais qu'importe le style et les effets d'annonce, c'est toujours un même projet pour l'école que les ministres doivent mettre en œuvre.

Nous demandons que les responsables de l'État et de l'Institution soient enfin à l'écoute des personnels, des familles et des besoins des élèves. L'École publique a besoin d'être véritablement la priorité du pays. Elle a besoin que le gouvernement écoute enfin les professionnels, qu'il prenne également en compte les résultats de la recherche, non pas qu'il se fonde sur de vieilles recettes d'un autre temps.

Pourquoi le ministère a-t-il choisi de supprimer des postes à la rentrée prochaine alors que les besoins en personnels sont criants ?

La population scolaire est en baisse, c'est une réalité mais tout ne se résume pas à cette simple équation. Et dans notre département elle est complexe car il est à la fois rural mais aussi territoire d'éducation prioritaire.

Malheureusement faire toujours plus avec moins, traiter des dossiers qui sont tous devenus prioritaires, voilà la véritable équation qui est devenue intenable.

Il faudrait de toute urgence dégager des moyens en faveur de la difficulté scolaire, favoriser une meilleure prise en charge médico-sociale d'élèves de plus en plus nombreux à être en rupture et en souffrance avec une inclusion totale.

Nos collègues aiment leur métier, mais ils ne supportent plus les dossiers, la lourdeur administrative, l'amoncellement des plateformes, des sigles, des enquêtes qui ralentissent l'action, la vraie, et font perdre le sens de leurs missions.

Où est l'empathie, la confiance, la bienveillance ? Au lieu de cela on leur impose un « choc », terme choisi par des communicants pour des politiques qui ne connaissent plus la réalité du terrain.

Nous savons que la DSDEN propose avec les moyens qu'on lui donne et que les services œuvrent à la réussite des élèves. Cependant année après année la variable d'ajustement reste toujours la même, le vivier des remplaçants avec tous les effets collatéraux que cela entraîne : classes sans enseignant.e.s, impact sur la formation...

Mesdames et messieurs les membres du CDEN, l'UNSA Éducation l'affirme. Nous aussi nous travaillons et nous avons mis nos enfants dans une école privée : une école privée de moyens, d'enseignants, d'AESH, de CPE, D'AED, de PsyEN, d'infirmières, d'assistantes sociales, de médecins scolaires ... cette école c'est l'école publique laïque et républicaine.

Alors, parce qu'il y a des moyens d'agir à notre niveau, l'UNSA Education souhaite porter au vote de ce CDEN un vœu afin qu'on n'oublie pas que l'École publique doit être prioritaire et que l'École privée a des obligations, indiquées dans le contrat d'association signé par chaque établissement privé qui en ont fait le choix, vis-à-vis de l'État que vous représentez monsieur le Préfet.

Vœu prononcé par les membres
Du CDEN du département de la Sarthe

Mesdames et messieurs, en vos grades et qualités,

Nous, membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale de la Sarthe, voulons soutenir l'École publique laïque, la seule républicaine en demandant aux représentants de l'Etat, du département et de l'Institution :

- De réaliser les contrôles budgétaires et administratifs dans tous les établissements privés sous contrat du département et que les résultats de ces contrôles soient rendus publics,
- De prévoir des actions en cas de non respect des textes lors des contrôles pédagogiques des personnels exerçant dans les établissements privés,
- De produire les documents permettant de vérifier que ces établissements n'ont pas bénéficié de davantage de moyens financiers que la législation ne l'autorise,
- De supprimer le contrat d'association à tout établissement qui ne répondrait pas à ses obligations,
- Que tout travail, mené autour de l'amélioration de la mixité sociale et scolaire au sein des établissements publics, se fasse en étroite collaboration avec les représentants des personnels et des parents, en les associant dès le départ et à chaque étape de l'élaboration du projet,
- De présenter pour avis préalable tout prêt de locaux ou subvention aux établissements privés sous contrat lors des CAEN, comme prévu par l'article L.151-4 du code de l'Education.

Nous, membres du CDEN, voulons agir pour nos élèves, nos enfants, notre jeunesse qui a besoin de l'École républicaine pour s'émanciper et s'élever.

Nous vous remercions pour votre attention.